

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE

COMMUNE DE LA CHAPELLE ANTHENAISE

DE LA CHAPELLE ANTHENAISE

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2020

53950

Tel : 02-43-01-10-73

E-Mail:

mairie.chapelleanthenaise@orange.fr

Le trois septembre deux mil vingt à vingt heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des Embellies, sous la présidence de Mme FOUGERAY Isabelle, Maire

**Etaient présents** : FOUGERAY Isabelle- Maire, HOUSSEAU Mickaël- 1<sup>er</sup> adjoint, FRANGEUL Savéria-2<sup>nd</sup> adjoint, BERGERE Christophe- 3<sup>ème</sup> adjoint, BOULAY Karine- 4<sup>ème</sup> adjoint, COUTELLE Nadine, LERAY Patrick, BIGARRET Gaël, CHARPENTIER Adeline, DUVAL Angélique, DURAND Lydia, JOUIN Malvina.

**Absent excusé** : DECRESSAC Guillaume, PIPART Éric, LEGRAND Jérôme

Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Ont pris part à la délibération
15	15	

Date de la convocation :27/08/2020

Date d'affichage : 27/08/2020

**Secrétaire de séance** : FRANGEUL Saveria

**Pouvoir** : DECRESSAC Guillaume qui donne pouvoir à BOULAY Karine, LEGRAND Jérôme qui donne pouvoir à FOUGERAY Isabelle

**ORDRE DU JOUR**

**Dossier CTR 2020 mairie-bibliothèque : Examen des propositions des cabinets pour la mission de maîtrise d'œuvre.**

Madame Le Maire informe le conseil municipal que par courrier du 13 juillet 2020, 4 cabinets ont été consultés pour le projet de rénovation énergétique de la mairie-bibliothèque.

La consultation a été accompagnée du dossier de projet de travaux à réaliser.

A ce jour, 2 cabinets ont répondu favorablement et 2 ne donnent pas suite.

SOCIETES	PRESTATION DIAG	PRESTATION MOE	TOTAL HT	TOTAL TTC
EDEL 49	2 925.00€	9 227.00€	12 152.00€	14 582.40€
FLUBAT 53	5 850.00€		5 850.00€	7 020.00€

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Retient le Cabinet Conseil FLUBAT 53, pour la mission de maîtrise d'œuvre, pour un montant de 7 020.00 euros TTC.

Autorise Madame Le Maire à procéder à toutes signatures utiles et nécessaires à l'aboutissement de cette décision.

#### **- CLECT : désignation des représentants de la commune**

Madame Le Maire informe le conseil municipal que Laval Agglomération souhaite que les Collectivités désignent 2 représentants (1 titulaire et 1 suppléant) pour intégrer la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges lors du transfert de compétences.

A ce titre, la municipalité doit donc procéder à la désignation de ces personnes.

Sur proposition de Madame Le Maire,

Il est donc procédé au vote :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Vu la délibération la délibération de Laval Agglomération en date du 16 juillet 2020 fixant la composition de la CLECT, Considérant que le conseil municipal a décidé de procéder au vote (à bulletin secret ou à main levée) pour la désignation des représentants,

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DÉCIDE : de désigner :

- Madame FOUGERAY Isabelle, membre titulaire de la CLECT
- Monsieur HOUSSEAU Mickaël, membre suppléant de la CLECT

#### **- Syndicat JAVO : désignation des représentants de la commune**

Madame Le Maire a été interrogé par Laval Agglomération pour la désignation des représentants de la commune au sein du JAVO (Syndicat de bassin). Cette désignation ne nécessitait pas de délibération municipale et a dû être faite avant les congés d'été afin que l'installation du syndicat puisse se faire avant septembre 2020.

Les personnes désignées par le Conseil Municipal, sont :

- Madame FOUGERAY Isabelle, membre titulaire
- Monsieur HOUSSEAU Mickaël, membre suppléant

#### **- Régie intercommunale de gestion de l'eau potable et de l'assainissement : désignation des représentants de la commune.**

Madame Le Maire informe le conseil municipal que fin 2016 les régies d'eau potable et d'assainissement ont été créées sur le territoire de Laval Agglomération. La fusion entre Laval Agglomération et le Pays de Loiron nécessite une modification des statuts des régies, afin d'intégrer toutes les communes. Ceux-ci prévoient la désignation de 35 membres titulaires et 35 membres

suppléants (1 membre de chaque par commune et 2 de chaque pour Laval). Il vous est proposé de présenter les candidatures de Mme FOUGERAY Isabelle, Maire, en tant que titulaire et de Mr HOUSSEAU Mickael en tant que suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a désigné à l'unanimité :

- Madame FOUGERAY Isabelle, membre titulaire
- Monsieur HOUSSEAU Mickaël, membre suppléant.